

**M
O
N
T
F
E
R
R
E

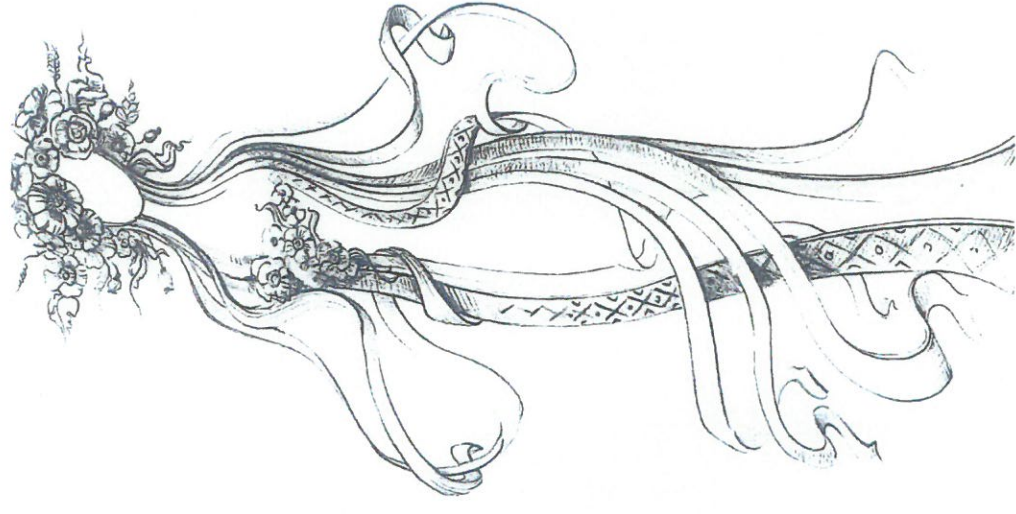
I
n
f
o**



ETE 2022



« L'Ukrainienne »



**Projet proposé par :
M. Roman Andriyovskuy (Ukrainienne en
habits traditionnels)**

**Réalisée pendant la 16^{ème} Rencontre Européenne de
Ferroserie d'Art 18>20 Octobre 2019 à Arles sur Tech.**

CALENDRIER DES FESTIVITES



Juin

Jeudi 23 juin 2022
20 heures 00

Fête de la Saint Jean
Grillades
Feux traditionnels

Juillet

Dimanche 03 juillet

Rallye Automobile FFSA
organisée par ASAC 66 et Vallespir Rallye 66

Dimanche 10 juillet

MICROFESTIVAL DE BOTANIQUE
Découverte du monde végétal

Jeudi 14 juillet
11 heures 00

Fête Nationale
Cérémonie officielle
Dépôt de gerbe, discours, apéritif offert par la municipalité



Date indéterminée

Fête des voisins
Repas champêtre sorti du sac

Août

Lundi 15 août 2022

Festa Major
Programme dévoilé prochainement

MOT DE LA MAIRIE



Chers administrés,

Notre Conseil Municipal poursuit son travail pour améliorer le quotidien de chacun, nous avons réalisé un certain nombre de travaux : réfection partielle des routes, la réhabilitation d'un premier appartement de la mairie est en cours.

Un projet important va recueillir notre attention, la sauvegarde de notre église Sainte Marie.

Vous trouverez des informations plus précises dans les pages suivantes.

La croissance démographique de notre commune se poursuit, 207 habitants au dernier recensement de la population, de ce chiffre découle la participation de l'Etat à notre budget : plus elle est peuplée, plus cette participation est importante.

Les vacances arrivent, c'est une période propice à la joie pour les familles et aux retrouvailles entre amis.

Nous souhaitons à tous et à toutes, Montféréens et touristes, une saison estivale riche de bons moments et de satisfactions espérées.

Très bon été à tous.



Etat-Civil



Décès

◆ Le 09 décembre 2021, c'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Derek BERGEL, père de Steve, Tim et Matt BERGEL. Cet homme gentil et souriant s'était installé au gîte Ca la Juste depuis plus d'un an. Nous nous associons à la peine de la famille et adressons nos sincères condoléances et l'assurance de notre sympathie.



Naissance

Un petit Arthur Edward est venu agrandir le foyer de Graeme et Ashleigh HAZELL, né le 18 février 2022 en Ecosse. Il fait la fierté de son frère Jack. Les grands-parents Mr et Mme George et Rhona HAZELL partagent cet heureux évènement.

Tous nos vœux de bonheur à Arthur HAZELL, nos félicitations aux parents et nos compliments aux grands-parents.

INFOS PRATIQUES

❖ RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINTE MARIE - FONDATION DU PATRIMOINE

La commune de Montferrer accompagnée de la Fondation du Patrimoine va lancer prochainement une souscription pour la restauration de l'église Sainte Marie, classée monument historique.

Cette campagne de souscriptions publiques et d'appels aux dons permettra de participer aux financements du projet de sauvegarde de l'église.



En effet, l'édifice est menacé et fragilisé, un certain nombre de désordres ont été constatés par un cabinet d'architectes.

Une étude préalable de sécurisation d'urgence a été chiffrée et des demandes de subventions sollicitées auprès de l'Etat, la Région et le Département pour un diagnostic complet des futurs travaux à réaliser. Ces premiers travaux sont indispensables à la sécurisation des personnes et de l'église.

Par la suite une restauration de l'église sera entreprise, après la mise en sécurisation.

Chacun pourra ainsi contribuer à la préservation de ce patrimoine remarquable et ainsi témoigner de son attachement.

Nous rappelons que les dons ouvrent droit à une réduction de l'impôt sur le revenu

❖ **COÛT DES ENFANTS SCOLARISES EN MATERNELLE ET EN PRIMAIRE A ARLES SUR TECH**

La participation financière de la commune pour la scolarisation des enfants résidant sur le village au sein des écoles d'Arles sur Tech, s'élève à 10755 € pour l'année 2021.



❖ **DEPENSES ET RECETTES DU CAFE COMMUNAL 2019-2020-2021**

2019

Dépenses : 36 698,62 €

Recettes : 36 461,92 €

2020

Dépenses : 26 455,47 €

Recettes : 34 390,14 €

2021

Dépenses : 39 334,60 €

Recettes : 33 534,07 €

❖ **NOUVEAUX CONTRATS DE LOCATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Trois nouveaux contrats ont été signés à l'année.

L'appartement du 2^{ème} étage de l'ancien presbytère est loué à une dame.

Le garage sous la mairie a trouvé preneur également suite à la résiliation des anciens locataires.

Un local de l'ancien point chaud va être de nouveau loué comme atelier.

❖ **TAXE DE SEJOUR 2021**

Les locations saisonnières sur Montferrer ont bien fonctionné, malgré le contexte.

Taxe de séjour perçues en 2020 : 973.14 €

Taxe de séjour perçues en 2021 : 1538.74 €

Depuis le 01 janvier 2022, la taxe de séjour est devenue intercommunale et le taux est passée à 5 % pour les gîtes non classés, les montants perçus seront reversés à la communauté de communes d'Arles sur Tech. Pour les catégories d'hébergement classés, la grille est disponible en mairie et auprès de la communauté de communes.

❖ NUMEROTATION ET DENOMINATION DES HABITATIONS de MONTFERRER

La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification dite « loi 3DS » vient d'étendre l'obligation de nommer et numéroté les voies aux communes de moins de 2 000 habitants, qui en étaient, jusque-là, exemptées.

Cette disposition, en vertu de laquelle les communes devront alimenter une base nationale d'adresses standardisées sous la forme « *numéro, nom de voie, commune* », instaure une obligation pour tous les villages, quelle que soit leur taille, de procéder à un « adressage » en bonne et due forme. Cette « base d'adresses nationale », librement accessible, a vocation à devenir une référence unique pour la localisation des lieux.

Car une adresse qui se résume à un nom de hameau et pose des problèmes pour les facteurs, les livreurs (commandes réalisées en ligne qui ont augmenté de 30 % entre 2019 et 2020), mais aussi pour les aides à domicile ou les services de secours.



C'est pourquoi, le conseil municipal a décidé en 2020 par délibération de désigner une numérotation et la dénomination des voies de la commune. Maintenant, obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2022.

Le travail de numérotation réalisé par un organisme de la POSTE, avec le système dit « métrique », attribue des numéros aux bâtiments en fonction de leur distance à partir d'un point de départ.



Il vous revient de la communiquer à tous vos correspondants, sinon le courrier sera distribué à la mauvaise adresse, le colis remis à une autre personne, pour finir en instance au bureau de Poste avec adresse non retrouvée, retour à l'expéditeur.

Le secrétariat de la mairie se tient à votre disposition pour obtenir si vous le souhaitez un certificat d'adresse.

❖ RECENSEMENT DE LA POPULATION DE MONTFERRER

Le recensement de la population s'est déroulé en février, c'est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes et de déterminer la population de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes.



Total logements recensés : 215

Total bulletins individuels : 207

60 % de la population a effectué le recensement sur internet, un taux de retour en ligne qui progresse, merci à tous !

❖ STOP AUX DEJECTIONS CANINES !

Quoi de plus désagréable que de devoir marcher les yeux rivés au sol pour éviter les déjections canines !



LES CROTTES
C'EST DANS LE SAC

Par égard pour les agents chargés de l'entretien des espaces verts, notamment ceux qui passent le rotofil et balayent des rues du village ; pour les jeunes enfants, qui peuvent profiter des espaces de jeux, il est demandé à chaque propriétaire de chien de veiller à ramasser les déjections canines. Vous avez des distributeurs de sacs à votre disposition dans le village.

Quoiqu'il en soit, respectez vos concitoyens, vos voisins : Ramassez !

❖ MEGOTS DE CIGARETTES : un petit déchet qui engendre une grosse pollution.

Un des déchets le plus souvent retrouvé à terre est le mégot de cigarette, il y en a partout, au pied des arbres, dans les rues, au bord de la route.

Les mégots sont un véritable fléau pour la nature. Jeter sa cigarette par terre après l'avoir



fumée peut paraître un geste anodin mais celle-ci n'est pas biodégradable.

Un mégot pollue à lui seul 500 litres d'eau à cause des 4000 composants chimiques et du plastique qu'il contient.

Mais la solution se trouve dans la prise de conscience de chacun. En bref, jeter un mégot par terre, c'est un geste pas très glorieux à la base, qui montre que l'on prend la nature ou nos rues pour une poubelle. Ne faites pas partie de ces gens-là !

Merci de respecter notre terre.

France Services a pour **mission** d'accompagner les citoyens dans les principales démarches administratives.

Le dispositif **France Services** a permis de mettre en place un socle de services publics proposé par 9 partenaires : la CAF, ministères de l'Intérieur, de la Justice, Direction générale des Finances Publiques, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Mutuelle sociale agricole, Pôle emploi et la Poste.

Fonctionnement : les agents d'accueil vous conseillent, vous orientent, vous informent et facilitent vos démarches auprès de toutes les administrations partenaires.

Ils vous aident, si nécessité dans l'usage d'Internet, et l'utilisation de l'outil informatique sur les site internet dédiés aux partenaires.

Exemples de démarches : Demande aide au logement (CAF), demande de retraite en ligne (CARSAT), Demande de carte grise (ANTS), etc.



❖ LES LINGETTES, c'est pas dans les toilettes !



Même estampillées « biodégradables », les lingettes nettoyantes et/ou désinfectantes ne se désintègrent pas assez vite (3 mois en moyenne) et bouchent les canalisations d'écoulement des eaux usées.

Il faut donc impérativement jeter ces textiles à usage unique dans la poubelle d'ordures ménagères, et non dans les toilettes, pour éviter d'obstruer les réseaux d'assainissement.

Respecter les consignes, c'est respecter la vie des agents qui doivent procéder au nettoyage de la station d'épuration.

❖ DRÔNES : règles de pilotage à respecter

Si vous souhaitez piloter un drone, vous devez respecter la réglementation. Un espace privé ne laisse toutefois pas droit à toutes les excentricités. Le jardin en fait partie, si bien qu'il ne soit pas public. Si vous êtes propriétaire ou locataire d'une parcelle de terrain, **l'espace aérien** au dessus de celle-ci ne vous appartient pas pour autant.

Dans le cas où votre propriété est hors agglomération, le pilotage de votre drone ne doit pas dépasser le périmètre de votre propriété. Il faudra tâcher à ne survoler personne et de ne surtout pas diffuser ensuite votre captation de **prise de vue aérienne** sans l'accord de son voisinage.

Le **droit à l'image** est important, aucune utilisation commerciale ne doit être attestée. Aussi, le **vol de nuit est interdit**, une hauteur maximale de **150 mètres** est appliquée, qui peut être diminuée dans certaines **zones sensibles**. N'oubliez pas que vous êtes quoiqu'il arrive **responsable de votre drone**, et que celui-ci doit rester constamment visible à l'œil nu.



Dès lors que l'on emploie son drone dans un **espace aérien public**, les autorités se montrent extrêmement vigilantes et veillent au respect des lois. Il est par exemple **totalement interdit** aux pilotes non professionnels (et donc ne disposant pas d'accréditation) de faire voler un drone dans une agglomération.

❖ BRÛLAGE DES DECHETS VERTS – INTERDICTION

Le **brûlage à l'air libre est interdit** par les Règlements Sanitaires départementaux (article 84) lutte contre la pollution atmosphérique. Cette interdiction concerne aussi les déchets verts ménagers (tonte de pelouse, taille d'arbres ornementaux, haies) que l'on ne peut brûler chez soi.



Seuls sont autorisés : le **brûlage des rémanents réalisé par les propriétaires concernés** par les obligations légales de débroussaillage au titre du code forestier (L131-1 à L136-1), dans le but de ne pas entraver le débroussaillage préventif de ces terrains (à partir du 1er octobre).

Cet arrêté impose, en dehors de la période d'interdiction (du 1er juin au 30 septembre et du 1er juin au 15 septembre pour les agriculteurs), que toute opération de brûlage d'une ampleur significative fasse l'objet d'une déclaration.

❖ DEBROUSSAILLEMENT, POUR BIEN SE PROTEGER

Il est nécessaire de protéger son habitation par **un débroussaillage conforme, en particulier avant la prochaine période estivale** afin de diminuer l'intensité des feux, limiter leur propagation de feux et permettre aux pompiers d'intervenir rapidement en cas de sinistre.



Habitation à proximité d'une zone boisée :

- ◆ Obligation de débroussailler les abords des lieux d'habitation situé à proximité de la forêt. Le non-respect de cette obligation peut entraîner une contravention pouvant atteindre 1 500 euros ;
- ◆ Ne pas mettre des gouttières en plastiques ;
- ◆ En cas de feu et s'il y a une piscine dans la propriété, la mettre à disposition des sapeurs-pompiers ;
- ◆ Arroser les abords de la maison et les façades pour la protéger ;
- ◆ Fermer les volets, trappe de tirage de la cheminée, fenêtres, bouches d'aération et de ventilation ;
- ◆ Placer des linges mouillés en bas des portes ;
- ◆ Mettre un linge humide sur le nez pour se protéger des fumées ;
- ◆ Laisser le portail ouvert pour faciliter l'accès aux secours.

❖ RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

L'enlèvement des encombrants s'effectue en appelant au plus tôt le secrétariat de la Mairie (04.68.39.12.44). Les encombrants à collecter sont limités à 6 par foyer et par collecte.

Il est demandé de sortir les **encombrants** entre 19h00 la veille et 5h30 le jour de **ramassage** pour des raisons de sécurité et de salubrité publique. Les **encombrants** doivent être déposés sur le trottoir de la voie publique, sans gêner les piétons ni la circulation et accessible au camion de **ramassage**. Liste des dates de passage sur le site internet de la commune.

Encombrants autorisés

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques-DEEE (réfrigérateur, lave-linge, congélateur, appareil de cuisson, TV, vidéo, matériels informatiques...etc.)
- Les équipements de loisirs (transat, balancelle, vélos...etc.)
- La literie (lit, lit pliant, matelas, canapés, sommiers, longs rouleaux de moquette...etc.)
- Le mobilier (fauteuil, buffet, armoire, commode, meuble bas, meuble TV, meuble à chaussure, bibliothèque, bureau, table, chaise, tabouret, etc.)

Encombrants refusés

- ♦ Les volets, portes, fenêtres métalliques ou en bois
- ♦ Les gravats, déblais, décombres, plâtres ou débris issus de travaux de particuliers ou des entreprises et administrations et tous déchets provenant de travaux de démolition (bois, gravats ou ferraille)
- ♦ Les déchets fermentescibles (ordures ménagères, déchets verts, branches...etc.)
- ♦ Les éléments de faïence (sanitaires, viers, WC, lavabos ...etc.)
- ♦ Les déchets ménagers spéciaux (peinture, huile de vidange, plies, batteries, solvants et produits chimiques, acides, produits phytosanitaires, carcasses et pièces de véhicule, etc.)
- ♦ Les pneumatiques
- ♦ Les cuves à fuel, les chaudières et chauffe-eau non électriques
- ♦ Les tôles en fibrociment (amiante)
- ♦ Les bouteilles de gaz
- ♦ Les encombrants des professionnels (artisans, commerçants, administrations, PME-PMI, etc.) Et tous les « petits » objets d'équipement ménagers facilement transportable en déchèterie.

❖ PLAN CANICULE 2022



Les **personnes âgées, isolées ou handicapées** peuvent se faire connaître auprès des **services municipaux** pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide en cas de vague de fortes chaleurs.



Pendant une vague de canicule ou de forte chaleur, il est nécessaire de :

- boire régulièrement de l'eau ;
- mouiller son corps et se ventiler ;
- manger en quantité suffisante ;
- éviter les efforts physiques ;
- ne pas boire d'alcool ;
- maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour.

La **carte de vigilance météorologique** signale dans les 24 heures à venir l'éventuelle menace d'un danger météorologique ; actualisée deux fois par jour, à 6h et à 16h.

Vert : pas de vigilance particulière ni de risque particulier et aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Jaune : des phénomènes occasionnels et localement dangereux et/ou isolés mais habituels pour la région ou la saison sont prévus : soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique et tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Orange : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus (soyez très vigilants et tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics)

Rouge : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus : une vigilance absolue s'impose.

❖ LUTTE CONTRE LES TERMITES

Le département a été déclaré partiellement termité par l' [arrêté préfectoral du 27/03/2001](#).

Les termites sont des insectes xylophages qui vivent dans le sol, en colonies organisées comprenant des « soldats », des « ouvriers » et des insectes reproducteurs sexués.

Ils sont capables de traverser les maçonneries des maisons et immeubles pour venir s'attaquer au bois (plancher, poutres, charpente) car ils ont besoin de se nourrir de cellulose.



Les stades de développement

Ils attaquent toutes les essences de bois, sauf quelques bois exotiques, une infestation par les termites commence par le bas du bâtiment.

Comment déceler leur présence ?

Il est très difficile de déceler leur présence. Les termites ne font pas de bruit.

Les signes d'infestation les plus fréquents sont constitués par des tunnels soulevés de terre appelés « cordonnets **termites** » pour se protéger de la lumière. Ils apparaissent à la surface des murs, du bois ou du sol et sont empruntés par les insectes qui ravitaillent leur colonie en cellulose.

Pour les zones définies dans l'arrêté préfectoral, les conséquences sont :

- en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un état du bâtiment relatif à la présence de termites est joint au dossier de diagnostic technique à la vente
- en cas de construction ou d'aménagement neuf, des mesures relatives à la protection contre les termites s'appliquent.

Compte tenu de la biologie et du comportement social des termites, seuls des **professionnels confirmés** sont en mesure d'assurer une protection durable des biens susceptibles d'être attaqués par ces insectes.

Pour plus d'information, rubrique termites du site internet du ministère en charge de la construction : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Termites-et-autres-insectes,13413.html>

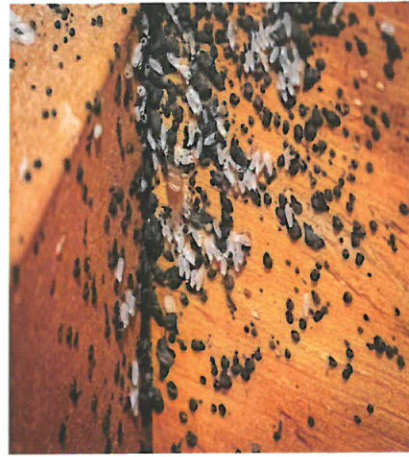


❖ PUNAISES DE LIT - Comment se débarrasser de ses insectes ?

Discrètes et sournoises, les punaises de lit sont de petits insectes qui adorent se nourrir de notre sang et qui nous piquent la nuit.

Dans la journée, les punaises de lit se cachent et pondent même leurs œufs dans vos matelas, dans les têtes de lit, dans vos draps, moquettes et même dans les sommiers.

Ces petites bestioles peuvent également pondre dans les recoins de vos chambres, dans les meubles, dans les tapisseries, les planchers en bois, les tableaux, les prises électriques et les crevasses des murs. Tous les petits coins à l'abri de la lumière sont l'endroit idéal pour ces parasites pour se développer.



Comment s'en débarrasser :

Le lavage des textiles : nettoyez tout votre linge et vos textiles à 60°C.

Le nettoyage vapeur : lavez vos surfaces à la vapeur, entre 110 et 180°C pour tuer les **punaises** et les œufs.

L'eau bouillante : si les **punaises** ont creusé des galeries dans votre literie, versez-y de l'eau bouillante pour les éliminer.



Comment les éviter :

- s'abstenir d'accumuler des objets dans votre lieu de vie,
- si vous achetez des meubles d'occasion (sommier, fauteuils...) examinez-les et nettoyez-les minutieusement et, si possible, traitez-les à la vapeur chaude.
- de la même façon, si vous achetez des vêtements d'occasion, inspectez-les et transportez-les dans un sac fermé hermétiquement et lavez-les à au moins 60° C ;
- **En voyageant, soyez vigilants** : ne poser pas votre bagage sur le lit et encore moins sous le lit.



LUTTE ANTI-VECTORIELLE

80% des moustiques naissent sur le domaine privé... nous avons donc tous un grand rôle à jouer !.

RECONNAÎTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

- ✓ Il est **rayé noir et blanc**
- ✓ Il est **très petit (5 mm)**
- ✓ Sa piqure est **douloureuse**
- ✓ Il pique durant la **journée**
(ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir la nuit!)



PAS D'EAU STAGNANTE = PAS DE MOUSTIQUES



Exemples de lieux de ponte et d'émergence des moustiques tigres

Il est donc essentiel :

- de ne pas laisser en extérieur d'objets abandonnés qui pourraient servir de réceptacles d'eau de pluie (jouets, seaux, ...),
- de remplir les soucoupes des pots de fleurs, les vases avec du sable humide en lieu et place de l'eau ou de les vider au moins une fois par semaine,
- d'entretenir son jardin et de ne pas laisser les déchets végétaux au sol, d'entretenir les gouttières de son habitation,
- de couvrir les réserves d'eau, tels que les récupérateurs d'eau de pluie,
- d'entretenir les équipements de traitement des eaux usées (tuyau d'aération équipé d'un grillage moustiquaire, dalles et regards fermés hermétiquement).



MaPrimeRénov' Sérénité finance un ensemble de travaux de rénovation énergétique réalisé en même temps dans votre logement (par exemple, isolation des combles et changement du mode de chauffage).

Cet ensemble de travaux doit permettre à votre logement de faire un gain énergétique d'au moins 35 %. Le montant de la prime varie en fonction du montant de vos ressources.

Par ailleurs, avec *MaPrimeRénov' Sérénité*, vous bénéficiez d'un accompagnement avec *Mon Accompagnateur Rénov'* pour vous aider à définir et à réaliser vos travaux.

Il s'agit d'un professionnel (d'une association spécialisée ou d'un bureau d'études par exemple) qui vous accompagne pour que votre projet soit adapté aux caractéristiques de votre logement et à votre situation :



- Diagnostic du logement
- Définition et chiffrage de votre projet
- Réalisation des démarches pour obtenir toutes les aides financières auxquelles vous avez droit

Où s'adresser : conseillers spécialisés en travaux de rénovation de l'habitat (France Rénov')
téléphone 0 808 800 700

- Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h. Vous devez avoir votre dernier avis d'imposition.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

Condition liée à votre situation

Pour obtenir l'aide, vous ne devez pas avoir bénéficié d'un [prêt à taux zéro \(PTZ\)](#) dans les 5 années qui précèdent votre demande de prime.

Conditions liées à votre logement

Votre logement doit avoir été construit depuis au minimum 15 ans à la date où votre demande d'aide financière est acceptée.

Ce logement doit être votre résidence principale. Conditions liées à vos ressources, revenu fiscal de référence (sur votre feuille d'impôt).

Vos revenus et ceux de l'ensemble des personnes qui occupent le logement sont pris en compte.

Étape 1

Je repère mon profil

Les travaux sont à faire par ma copropriété :
je consulte directement les barèmes MaPrimeRénov' Copropriété en dernière page

Plafonds de ressources hors Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Jaune Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Violet Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Rose Mieux chez moi, mieux pour la planète
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Plafonds de ressources en Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Jaune Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Violet Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Rose Mieux chez moi, mieux pour la planète
1	jusqu'à 20 593 €	jusqu'à 25 068 €	jusqu'à 38 184 €	> 38 184 €
2	jusqu'à 30 225 €	jusqu'à 36 792 €	jusqu'à 56 130 €	> 56 130 €
3	jusqu'à 36 297 €	jusqu'à 44 188 €	jusqu'à 67 585 €	> 67 585 €
4	jusqu'à 42 381 €	jusqu'à 51 597 €	jusqu'à 79 041 €	> 79 041 €
5	jusqu'à 48 488 €	jusqu'à 59 026 €	jusqu'à 90 496 €	> 90 496 €
Par personne supplémentaire	+ 6 096 €	+ 7 422 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €

Étape 2

Je vérifie les travaux éligibles
et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

MaPrimeRénov'Bleu : à quoi ai-je droit ?

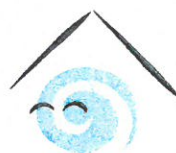
Mieux chez moi, mieux pour la planète



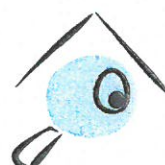
Changer mon
système de chauffage



Faire isoler ma maison (murs,
planchers, combles, fenêtres)



Installer une
ventilation



Bonus et
rénovation globale



Mes bonus France Relance

Traitement des passoires thermiques

Lorsque mes travaux concernent un logement avec une étiquette énergie F ou G.

Bâtiment Basse Consommation

Pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A.

Accompagnement

Pour m'aider et me rassurer dans mon projet, MaPrimeRénov' finance un accompagnement spécifique tout au long de mes travaux.

Comment bénéficier de MaPrimeRénov' ?

Je peux déposer mon dossier

- depuis le 1^{er} janvier 2020, si j'occupe mon logement
- à partir du 1^{er} juillet 2021, si je suis bailleur

Je peux lancer mes travaux

- depuis le 1^{er} janvier 2020, si j'occupe mon logement
- dès le 1^{er} octobre, si je suis bailleur

Je peux demander mon bonus

- dès le 1^{er} janvier 2021, si j'occupe mon logement
- dès le 1^{er} juillet 2021, si je suis bailleur

Et si je fais réaliser une rénovation globale ?



Dans ce cas, plutôt que de bénéficier de MaPrimeRénov', je peux bénéficier du programme **Habiter Mieux Sérénité**, qui permet de financer un ensemble de travaux garantissant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de mon logement.



Je me renseigne sur
www.faire.gouv.fr ou sur
www.monprojet.anah.gouv.fr



Mes autres aides financières

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec :

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE), les aides locales et les aides d'Action logement.

Et je vérifie que je bénéficie aussi des CEE.

Les **Certificats d'économies d'énergie** bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.

Pour vérifier que je bénéficie aussi des CEE, je vais sur www.faire.gouv.fr

* Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.

MaPrimeRénov'Bleu : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	je demande l'aide Habiter Mieux Sérénité		
	Bonus sortie de passoire	1 500 €	-	1 500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 500 €	-	1 500 €
	Audit énergétique	500 €	-	500 €
	Chaudières à granulés	10 000 €	4 364 €	14 364 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	10 000 €	4 364 €	14 364 €
	Chauffage solaire	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	Chaudières à bûches	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	Pompes à chaleur air/ eau	4 000 €	4 364 €	8 364 €
	Chauffe-eau solaire	4 000 €	275 €	4 275 €
	Poêles à granulés	3 000 €	873 €	3 873 €
	Poêles à bûches	2 500 €	873 €	3 373 €
	Foyers fermés, inserts	2 000 €	873 €	2 873 €
	Équipements solaires hybrides	2 500 €	251 €	2 751 €
	Chaudières à gaz très haute performance	1 200 €	1 309 €	2 509 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	jusqu'à 1 200 €	764 €	jusqu'à 1 964 €
	Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	168 €	1 368 €
	Dépose d'une cuve à fioul	1 200 €	-	1 200 €
	Pompes à chaleur air-air	-	900 €	900 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	110 €/équipement	110 €/équipement
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	4 000 €	441 €	4 441 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	342 €	342 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	100 €/équipement	79 €/équipement	179 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	75 €/m²	37 €/m²	112 €/m²
	Isolation des toitures terrasses	75 €/m² **	21 €/m²	96 €/m²
	Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m²	37 €/m²	62 €/m²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25 €/m²	22 €/m²	47 €/m²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	25 €/m²	5 €/m²	30 €/m²
	Isolation des combles perdus	-	22 €/m²	22 €/m²
	Isolation d'un plancher bas	-	22 €/m²	22 €/m²

* Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement

** 100 €/m² pour les propriétaires dont les dossiers ont été déposés avant le 1^{er} janvier 2021

MaPrimeRénov' Jaune : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	je demande l'aide Habiter Mieux Sérénité		
	Bonus sortie de passoire	1 500 €	-	1 500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 500 €	-	1 500 €
	Audit énergétique	400 €	-	400 €
	Chaudières à granulés	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	Chauffage solaire	6 500 €	4 364 €	10 864 €
	Chaudières à bûches	6 500 €	4 364 €	10 864 €
	Pompes à chaleur air/ eau	3 000 €	4 364 €	7 364 €
	Poêles à granulés	2 500 €	873 €	3 373 €
	Chauffe-eau solaire	3 000 €	137 €	3 173 €
	Poêles à bûches	2 000 €	873 €	2 873 €
	Équipements solaires hybrides	2 000 €	125 €	2 125 €
	Chaudières à gaz très haute performance	800 €	1 309 €	2 109 €
	Foyers fermés, inserts	1 200 €	873 €	2 073 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	jusqu'à 800 €	764 €	1 564 €
	Chauffe-eau thermodynamique	800 €	84 €	884 €
	Dépose d'une cuve à fioul	800 €	-	800 €
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	450 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	110 €/équipement	110 €/équipement
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	3 000 €	220 €	3 220 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	171 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	80 €/équipement	39 €/équipement	119 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	60 €/m²	18 €/m²	78 €/m²
	Isolation des toitures terrasses	60 €/m²**	11 €/m²	71 €/m²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	20 €/m²	22 €/m²	42 €/m²
	Isolation des murs par l'intérieur	20 €/m²	18 €/m²	38 €/m²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	20 €/m²	3 €/m²	23 €/m²
	Isolation des combles perdus	-	22 €/m²	22 €/m²
	Isolation d'un plancher bas	-	22 €/m²	22 €/m²

* Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement

** 100 €/m² pour les propriétaires dont les dossiers ont été déposés avant le 1^{er} janvier 2021

MaPrimeRénov'Violet : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	7 000 €	7 000 €**	14 000 €
	Bonus sortie de passoire	1 000 €	-	1 000 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 000 €	-	1 000 €
	Audit énergétique	300 €	-	300 €
	Chaudières à granulés	4 000 €	2 727 €	6 727 €
	Chauffage solaire	4 000 €	2 727 €	6 727 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	4 000 €	2 727 €	6 727 €
	Chaudières à bûches	3 000 €	2 727 €	5 727 €
	Pompes à chaleur air/ eau	2 000 €	2 727 €	4 727 €
	Chauffe-eau solaire	2 000 €	137 €	2 137 €
	Poêles à granulés	1 500 €	545 €	2 045 €
	Poêles à bûches	1 000 €	545 €	1 545 €
	Foyers fermés, inserts	600 €	545 €	1 145 €
	Équipements solaires hybrides	1 000 €	125 €	1 125 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	400 €	491 €	891 €
	Chaudières à gaz très haute performance	-	655 €	655 €
	Chauffe-eau thermodynamique	400 €	84 €	484 €
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	450 €
	Dépose d'une cuve à fioul	400 €	-	400 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	55 €/équipement	55 €/équipement
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	2 000 €	220 €	2 220 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	171 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	40 €/équipement	39 €/équipement	79 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	40 €/m²	18 €/m²	58 €/m²
	Isolation des toitures terrasses	40 €/m²	11 €/m²	51 €/m²
	Isolation des murs par l'intérieur	15 €/m²	18 €/m²	33 €/m²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	15 €/m²	11 €/m²	26 €/m²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les Outre-mer)	15 €/m²	3 €/m²	18 €/m²
	Isolation des combles perdus	-	11 €/m²	11 €/m²
	Isolation d'un plancher bas	-	11 €/m²	11 €/m²

* Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement

** Ce montant est indicatif. Le montant est d'autant plus important que les économies d'énergie sont importantes et que le changement de système de chauffage est vertueux.

MaPrimeRénov'^{Rose} : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	3 500 €	7 000 €**	10 500 €
	Bonus sortie de passoire	500 €	-	500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	500 €	-	500 €
	Audit énergétique	-	-	-
	Chaudières à granulés	-	2 727 €	2 727 €
	Chaudières à bûches	-	2 727 €	2 727 €
	Chauffage solaire	-	2 727 €	2 727 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	-	2 727 €	2 727 €
	Pompes à chaleur air/ eau	-	2 727 €	2 727 €
	Chaudières à gaz très haute performance	-	655 €	655 €
	Poêles à granulés	-	545 €	545 €
	Poêles à bûches	-	545 €	545 €
	Foyers fermés, inserts	-	545 €	545 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	-	491 €	491 €
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	450 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	Chauffe-eau solaire	-	137 €	137 €
	Équipements solaires hybrides	-	125 €	125 €
	Chauffe-eau thermodynamique	-	84 €	84 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	55 €/équipement	55 €/équipement
	Dépose d'une cuve à fioul	-	-	-
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	-	220 €	220 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	171 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	-	39 €/équipement	39 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	15 €/m ²	18 €/m ²	33 €/m ²
	Isolation des toitures terrasses	15 €/m ²	11 €/m ²	26 €/m ²
	Isolation des murs par l'intérieur	7 €/m ²	18 €/m ²	25 €/m ²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	7 €/m ²	11 €/m ²	18 €/m ²
	Isolation des combles perdus	-	11 €/m ²	11 €/m ²
	Isolation d'un plancher bas	-	11 €/m ²	11 €/m ²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	-	3 €/m ²	3 €/m ²

* Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement
 ** Ce montant est indicatif. Le montant est d'autant plus important que les économies d'énergie sont importantes et que le changement de système de chauffage est vertueux.

Étape 3

Je demande MaPrimeRénov'

Les étapes d'une demande MaPrimeRénov'

Après avoir identifié mon besoin de travaux, si besoin auprès d'un conseiller FAIRE (au 0 808 800 700 ou sur www.faire.gouv.fr), je me suis renseigné sur les aides auxquelles j'ai droit, grâce à Simul'aides. J'ai demandé plusieurs devis auprès de professionnels RGE et j'en ai choisi un. J'ai vérifié que je bénéficie bien des Certificats d'économies d'énergie (CEE), directement ou en déduction sur le devis. Pour cela, avant de signer un devis, je consulte les offres de prime CEE proposées par les fournisseurs d'énergie. J'en choisis une et me fais remettre le document « cadre de contribution » correspondant.

Je peux faire ma demande MaPrimeRénov' :

1

Je crée mon compte sur le site www.maprimerenov.gouv.fr

2

Je peux aussi désigner un mandataire pour réaliser les démarches à ma place

3

Je dépose ma demande de subvention sur le site www.maprimerenov.gouv.fr

4

Je peux aussi déposer une demande d'avance

5

Je fais réaliser mes travaux par un artisan qualifié

6

Je demande le paiement de MaPrimeRénov' et le versement de la prime Certificats d'économies d'énergie (CEE)

MaPrimeRénov' se renforce grâce à France Relance



Pour la période du plan de relance, des mesures exceptionnelles sont prévues.

- MaPrimeRénov' devient accessible à l'ensemble des propriétaires et copropriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location.
- Par ailleurs, les forfaits sont revus et complétés afin de favoriser les rénovations globales les plus efficaces, d'éradiquer les passoires thermiques (étiquette énergie F ou G) et de mieux accompagner les ménages.
- Visant à remplacer définitivement le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), MaPrimeRénov' a déjà bénéficié à plus de 100 000 personnes. Elle traduit l'engagement fort du gouvernement à soutenir les foyers qui s'engagent dans des travaux de rénovation énergétique.

Ces nouveaux forfaits concernent les travaux dont les devis sont signés à compter du 1^{er} octobre 2020.

Les ménages concernés pourront signer les devis et commencer leurs travaux dès le 1^{er} octobre, avant le 1^{er} janvier et le dépôt du dossier. Mais attention, dans ce cas, il est nécessaire de bien vérifier l'éligibilité des travaux prévus.



L'Agence Nationale de l'Habitat est un établissement public placé sous la tutelle des ministères en charge de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de l'Action et des Comptes publics et du ministère de l'Économie et des Finances.

Sa mission depuis 50 ans est d'améliorer l'état du parc de logements privés existants pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

L'Anah accorde des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficulté.

L'Anah encourage ainsi les travaux de rénovation et de réhabilitation des logements en accordant des aides, sous conditions, aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs ainsi qu'aux syndicats de copropriétés.

Pour quels travaux ?

- des travaux de réhabilitation d'un logement indigne ou dégradé, (plomberie, électricité, toiture)
- des travaux de lutte contre la précarité énergétique,
- des travaux pour l'autonomie de la personne.

Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande d'aide à 100% dématérialisée. La fourniture et la pose des matériaux et matériels doivent être effectuées par un professionnel RGE du bâtiment. Vous pouvez trouver les coordonnées des artisans RGE situés près de chez vous sur le site <https://france-renov.gouv.fr/fr/professionnels>

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites de l'Anah :

<https://www.anah.fr>

<https://france-renov.gouv.fr/>

Sur notre commune, les usagers peuvent utilement contacter le guichet Renov'Occitanie - Pays catalan qui est un service gratuit et indépendant d'information et de conseils sur la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétique du logement pour tous les habitants du département des Pyrénées-Orientales, hors territoire de l'agglomération Perpignan-Méditerranée.

Ses coordonnées :

- accueil uniquement sur rendez-vous
- **permanence téléphonique** : le mardi de 9 h à 11 h (tél : 04 68 38 13 69)
- adresse postale : 2, rue Jean Richepin, B.P. 909, 66020 PERPIGNAN Cedex

Guichet Renov'Occitanie - Pays catalan

Site régional Renov'Occitanie

Ultra-trail : Aurélie sur la plus haute marche

Le premier ultra-trail, le tran-zille, s'est déroulé dans l'Aude, au cœur du Minervois, depuis le village d'Azille. Les 19 passionnés de la course nature s'étaient donné rendez-vous dès 6 h 30 pour un parcours de 82 km et 1500 D +. Il faut dire que Denis, maître de l'organisation, soutenu par 85 bénévoles, avait bien fait les choses, à commencer par le choix du circuit vallonné autour de nombreux villages, vignobles et domaines avec une vue somptueuse sur l'Alaric, les Pyrénées et la Montagne Noire. Si le faible dénivelé de cet ultra ne présentait pas au premier abord de difficultés majeures, Aurélie, 1^{re} fille et 9^e au classement général avec un temps de 10 h 29, soulignait : « *Plusieurs ultra-traillieurs sont partis à un rythme incroyable de 12-13 km/h sur 30 km et à partir du 60^e, il y a eu de la casse avec pas moins de quatre abandons. J'ai préféré m'en tenir à un rythme d'environ 8 km/h et le tenir jusqu'au bout.* »



Aurélie Magenti, la consécration dans le Minervois.

Cela a été payant. Une stratégie de gestion de course qui lui permet de se hisser sur la plus haute marche du podium. Les exigences pour réussir ce type d'épreuve sont telles que l'on partage bien volontiers l'immense joie des *finishers* quel que soit le temps réalisé. Le compteur est déjà en marche pour le prochain ultra et nul doute qu'Aurélie est déjà partante pour de nouveaux défis.

J.-L. M.

Montferrer Une journée de création

Mathieu de l'association Bard'âne organisait dernièrement une journée découverte, dont l'objectif était de réaliser un panier avec des matériaux naturels. Trois personnes ont répondu à cette initiation et comme il se dit souvent, les gens passionnés sont souvent passionnants et Mathieu est un de ceux-là.

Une journée de travail donc, consistant à transformer la matière brute locale pour en faire une création. Si cela semble simple sur le papier, la réalisation s'avère complexe car le processus est long pour finaliser l'ouvrage. En premier lieu, aller chercher dans la nature proche les matériaux nécessaires, cela demande un autre regard, une autre approche de l'environnement, puis au retour les conseils du spécialiste sur le processus restent fondamentaux. Concevoir l'arceau du panier, ensuite l'habiller demande une dextérité manuelle et une approche intellectuelle de tous les instants. Et au-delà de la concentration qu'impose la réalisation des



Les beaux paniers...

pêche nullement les néophytes de partager leurs ressentis dans le respect mutuel. L'imagination reste toujours féconde quand il s'agit de créer, car elle est toujours le produit de notre histoire humaine. Aux dires des trois participantes, une belle journée, de grande quiétude, d'un retour vers une autre manière de voir la nature, si précieuse, si vulnérable. Un ancrage certain à un retour aux sources, tourné nécessairement sur soi, sur les autres, sur la nature. Tout un programme !

J.-L. M.

> Contact
bardanemontferrer@gmail.com et
Louis au 06 46 47 06 48.

L'Acca, bien plus qu'un simple groupe de chasseurs

Les passionnés de la chasse avaient donc répondu présents à la dernière assemblée générale de l'Association communale de chasse agréée (Acca).

Frédéric Bes, président réélu, rappelait à l'auditoire dans son bilan moral que les prélèvements ont été gérés avec le souci de préserver la reproduction du cheptel. Il rajoutait qu'une formation obligatoire était déjà proposée par la Fédération départementale des chasseurs des P.-O., et que toutes et tous devront s'y soumettre tant il est vrai qu'au niveau de la prévention et des risques, tout doit impérativement être fait.

« *Les relations entre les propriétaires et les promeneurs sem-*



Une écoute attentive.

blent au beau fixe, et on ne peut que s'en réjouir tant les débats sur ce thème peuvent être conflictuels. ». Résultat des responsables de l'Acca qui entretiennent depuis de longues années une

approche respectueuse de celles et ceux qui mettent à disposition des chasseurs leurs territoires. Notons qu'après les deux années de Covid-19, quelques cas de trichinose se sont développés

et ont été enregistrés dans le haut Vallespir. On comprend dès lors que les propriétaires terriens, suite à un arrêté préfectoral, n'ont pu obtenir la venaison habituelle de sangliers au grand regret des chasseurs.

L'Acca a assuré aussi, pendant plusieurs jours, l'entretien en sécurisant les postes, en débroussaillant chemins et sentiers, veillant donc au bon déroulement des battues.

Des solidarités partagées, des engagements forts (qui vont au-delà des seules parties de chasse) caractérisent donc cette association de chasse.

Un apéritif au café communal, suivi d'une grillade, ont clôturé cette assemblée.

Montferrer

La paix comme objectif

La commémoration du 8 mai 1945 a permis de réunir les villageois devant la mairie. Jean-Marie Gourgues, maire, après avoir lu la lettre de la ministre des Armées s'est attaché à rappeler la banali-

sation des termes guerriers et que la paix est avant tout une démarche individuelle. Une gerbe de fleurs a été déposée devant le monument aux Morts, une minute de silence a été respectée.

Indépendant Pyrénées-Orientales : pleins feux sur la grande finale du premier championnat du monde de saucisse catalane

- 200 dégustateurs triés sur le volet
- 1500 personnes ont déambulé entre les stands
- Elles ont été dégustées "à l'aveugle" puis notées selon six critères d'exigence par un jury intransigeant sur la qualité et la saveur en concurrence sous contrôle d'huissier. Et la championne du monde 2022 est ..

La saucisse catalane de Thibault Gonzales, de Thuir, championne du monde



On ne connaîtra pas le nombre de points obtenus par le lauréat dont la saucisse a visiblement coché toutes les cases et vient d'être sacrée championne du monde de saucisse catalane 2022 ! Il s'agit de Thibault Gonzales (L'Espace Gourmand, à Thuir).

Thibault GONZALES est originaire de Montferrer, Bravo à lui !

ETABLISSEMENTS D'INTÉRÊT PUBLIC



Mairie de Montferrer Tél : 04.68.39.12.44 communedemontferrer@orange.fr

Le lundi et mercredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

Le mardi et jeudi de 9 heures à 12 heures

Le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures



Agence Postale Communale

du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45 Téléphone 04.68.39.23.95



Cyber-base Médiathèque

Le lundi et mercredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Le mardi et jeudi de 9 heures à 12 heures.

Le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures



Café communal

à partir de juillet et jusqu'à fin août

Ouvert du mercredi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 17h00 à 20h00 ,
week-end de 7h30 à 12h30 et 17h00 à 20h00. Téléphone : 04.68.39.23.96

Fermé lundi et mardi



S'adresser au café communal pendant les heures d'ouverture -Gratuit



Piscine communale

est ouverte du mardi au dimanche de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures. Fermeture exceptionnelle, le 15 août 2022



Ramassage des ordures par l'Intercommunalité : 2 fois/semaine
(mardi-vendredi)



Ramassage des encombrants : 1^{er} mercredi de chaque mois

Numéros utiles d'Arles -sur-Tech



Communauté de Communes du Haut-Vallespir : 04.68.21.82.05

Centre Social : 04.68.39.96.75 Lundi au vendredi : 9h – 12h 14h – 17h



CENTRE DE PLEINE NATURE
SUD CANIGÓ

Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature : la salle de sports et de musculation, sauna, VTT. www.centresudcanigo.com 04 68 39 37 82

Crèche El Niu Arlesenc : Carrer de les Escoles - 66150 Arles-sur-Tech 04 68 37 76 53



Office du Tourisme : 04.69.39.11.99 Lundi au samedi : 9h – 12h 14h – 18h



Déchetterie : 04.68.39.01.69 Lundi au samedi : 9h – 12h 13h30 – 17h30

INFO ROUTE (Pyr.Or.) : 04.68.38.12.05

Numéros d'urgence



SAPEURS-POMPIERS : 18

Centre de Secours Amélie : 04.68.39.17.50

Service d'Aide Médicale d'urgence (SAMU) : 15

GENDARMERIE : 17

Brigade d'Arles : 04.68.39.10.04

ENNEDIS : Dépannage 0 810 333 066

ORANGE : 39 00

INFO ROUTE (Pyr.Or.) : 04.68.38.12.05

Pierre Bauden, le canevas d'une vie

Pierre est né le 17 janvier 1932 à Paris dans le 14^{ème} arrondissement. Il épousa Sophie et fut l'heureux papa de trois enfants, grand-père de huit petits-enfants et aïeul de 5 arrière petits-enfants.

Il est décédé à Bellerive-sur-Allier près de Vichy à l'âge vénérable de 90 ans, en avril de cette année.

Adjoint tout d'abord de Madeleine Denamiel, il devint maire à son tour et assura la fonction d'élu du peuple avec zèle et enthousiasme, ce jusqu'en avril 2013.

Il fut entre autre choses à l'origine de l'implantation de la station écologique de roseaux du village, avec son goût prononcé pour la protection de la nature.

Il engagea également, pour la reprise économique, la réhabilitation du café communal, de pair avec Roger Manent.

Il mena à terme le remplacement du vitrail central de la Vierge de l'Eglise Sainte-Marie par un artisan-verrier, Nicolas Mayné.

Le combat le plus acharné et difficile fut celui livré avec Madeleine Denamiel et Jean-Jacques Planes concernant la ligne T.H.T., qui aboutit au serment de Montferrer, engagement des élus du Vallespir de toutes étiquettes gravé dans la pierre, contre ce projet inique qui aurait défiguré notre belle vallée.

De par son passé dans l'industrie du textile, il se prit d'une passion pour l'élevage du Bombyx, le vers à soie, qu'il pratiquait à micro-échelle à l'Amourié où il résidait.

Il agissait en tout et pour tous pour son plaisir et celle des autres, car Pierre était un homme de partage au grand cœur.

Pour lui, la vie était une poésie sans cesse renouvelée.

Nous le remercions avec une amitié sincère pour son implication dans la vie de la communauté.

Katia van Boxel et Frédéric Bello